



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professionnels du spectacle

Question écrite n° 47433

Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les craintes dont lui ont fait part plusieurs représentants des intermittents du spectacle concernant une possible remise en cause de leur système particulier d'assurance-chomage. S'ils sont conscients que des dérives existent, ils ne peuvent néanmoins accepter la suppression du système actuel qui se justifie par l'impossibilité d'exercer chaque jour leur métier et par la nécessité de répéter pendant de nombreuses heures avant les spectacles. Aussi proposent-ils que soit étudiée la mise en place de véritable statut de l'artiste et souhaitent l'adoption d'une loi cadre qui fixerait officiellement les conditions statutaires des professions du spectacle, en prévoyant un dispositif de contrôle approprié afin d'éviter toute dérive. Il lui demande donc s'il est dans l'intention du Gouvernement de préparer un tel projet de loi qui nécessiterait, dans l'attente de son adoption, le maintien du système actuel.

Données clés

Auteur : [M. Teissier Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47433

Rubrique : Chomage : indemnisation

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 353